

Paris le 21 décembre 2016

RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE PRINCIPAL 2016

Les épreuves de sélection pour l'accès au grade d'attaché principal d'administrations parisiennes se sont déroulées du 2 novembre 2016 au 23 novembre 2016 inclus.

Le jury était composé de M^{mes} Sophie Fady-Cayrel, sous-directrice à la Ville de Paris, vice – présidente, Marie-Noëlle Desplanches, directrice adjointe à l'AP-HP, Vanessa Benoit, directrice adjointe du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, Françoise Lamau, conseillère municipale de Taverny, M. François Auvigne inspecteur général des finances, président, et M. François Garcia, conseiller municipal d'Athis Mons.

Un membre élu de la commission administrative paritaire n°2 a pu assister au déroulement des entretiens.

A l'issue de ses travaux, le jury souhaite faire part de plusieurs considérations

Le jury a cherché à apprécier l'ouverture d'esprit des candidats, leur engagement professionnel, leur aptitude à des fonctions d'encadrement, leur capacité à poursuivre un parcours varié, ambitieux et exigeant. Le jury avait eu auparavant l'occasion d'échanger avec M. Jean-Baptiste Nicolas, directeur des ressources humaines sur l'esprit de l'examen professionnel.

Les entretiens (un exposé initial de cinq minutes du candidat, suivi d'un échange de 15 minutes) ont permis de prendre la mesure de la variété des responsabilités exercées par les attachés d'administrations parisiennes.

Les notes attribuées ont été déterminées, non pour évaluer des performances, mais pour établir un classement afin de choisir 29 candidats.

Pour les candidats non reçus, la signification des notes peut être ainsi présentée :

- De 14 à 14,75 la prestation est apparue très bonne, en dépit de certaines insuffisances
- De 12 à 13,5 des faiblesses significatives sont à corriger
- Les notes inférieures à 12 reflètent des insuffisances plus marquées, soit que la prestation n'a pas été suffisamment préparée, soit que les candidats ont eu des difficultés à prendre du recul par rapport aux questions posées, à comprendre les enjeux des problématiques évoquées ou encore à exprimer un avis personnel.

Quelques conseils paraissent pouvoir être donnés aux candidats

L'exposé initial doit mettre en perspective les expériences professionnelles des agents, y compris avant leur arrivée dans le grade d'attaché d'administrations parisiennes si elles apportent un éclairage intéressant, démontrer une réflexion sur les actions auxquelles le candidat a participé, faire comprendre aux membres du jury en quoi ces expériences ont participé à forger son expérience professionnelle.

Les échanges avec le jury doivent permettre de mesurer en particulier la sagacité, le recul, la profondeur des analyses des candidats.

Il est important que les candidats puissent bien connaître les politiques publiques conduites à Paris, y compris leur actualité, et les replacer dans le contexte plus général de l'action publique.

S'agissant des questions relatives à leur domaine d'exercice professionnel, les candidats doivent faire preuve d'esprit d'analyse et de hauteur de vue et ne pas se limiter à une approche strictement technique ou opérationnelle. Les illustrations concrètes sont appréciées, dès lors qu'elles ne constituent pas le seul aspect de la réponse.

Une attention particulière doit être portée aux questions relatives à la gestion des ressources humaines, compte tenu des responsabilités d'encadrant souvent assumées par les attachés principaux.

D'une manière générale, il est attendu des candidats qu'ils rappellent les enjeux et la problématique de la question posée et qu'ils formulent des réponses synthétiques, argumentées.

Sur la forme, le jargon, les sigles doivent être proscrits. Il est attendu une expression simple et fluide permettant des échanges clairs et des réponses circonstanciées, mais sans longueur excessive aux questions du jury.

*

A l'issue de cette session, le jury remercie le bureau des carrières administratives de la direction des ressources humaines pour l'organisation des épreuves.

Le président du jury fait part de sa gratitude aux membres du jury.

François Auvigne

Les résultats de la session de novembre 2016 sont les suivants

1) 458 attachés remplissaient les conditions de promouvabilité permettant de se présenter à l'examen. Seuls 120 d'entre eux se sont inscrits et 108 étaient réellement présents aux oraux. Les 12 attachés qui ont renoncé à se présenter représentent 10 % des inscrits.

2) Concernant les 29 reçus :

11 sont issus de la sélection professionnelle d'accès au corps des attachés d'administrations parisiennes (dé-précarisation).

4 ont été accueillis à la Ville de Paris par voie de détachement (3 de la territoriale et 1 de l'Etat). Parmi ces 4 accueillis, 2 ont intégré, à ce jour, le corps des attachés d'administrations parisiennes.

7 sont issus du concours externe et 7 sont issus du concours interne.

En moyenne, deux mobilités interne ou externe ont été effectuées par ces candidats.

La répartition des 29 candidats reçus est la suivante :

- 28 candidats venant de 14 Directions différentes
- 1 candidat de l'établissement public Paris Musées

La Répartition hommes/femmes des reçus est la suivante :

- 8 hommes
- 21 femmes

L'âge moyen des reçus est de 40 ans

- 40 ans pour les femmes
- 41 ans pour les hommes

L'écart d'âge entre les candidats reçus est de 31 à 51 ans.

Les notes des 79 candidats non admis s'échelonnent entre 9,00 et 14,75. La barre d'admission est cette année fixée à 15,00.